

Affaire suivie par : Amandine Crépin

Courriel : a.crepin@champagne-patrimoine mondial.org



www.champagne-patrimoine mondial.org

Madame Géraldine Canduzzi
Direction Départementale des Territoires
40 boulevard Anatole France
51000 Châlons-en-Champagne

Reims, le 14 avril 2021

Objet : Avis relatif au projet « Parc photovoltaïque » de Pargny-lès-Reims

Madame,

Nous revenons vers vous concernant le projet photovoltaïque de Pargny-lès-Reims.

La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne est reconnue par l'UNESCO dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de 1972 comme le point focal en charge de la gestion du Bien. A ce titre, la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne porte l'intérêt général et l'engagement des acteurs du territoire pour préserver et faire rayonner cette inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour rappel, l'inscription comprend : le Bien avec 14 attributs dans sa zone centrale, repartis entre Reims, Épernay et les Coteaux historiques de Cumières à Mareuil-sur-Aÿ. Ce Bien est complété par une zone d'engagement, elle aussi reconnue par l'UNESCO comme l'ensemble géographique, culturel et historique sans lequel sa Valeur Universelle Exceptionnelle ne peut être comprise. En conséquence, la zone d'engagement fait l'objet d'une attention particulière en matière de préservation du paysage dans le cadre du Plan de gestion adopté par le Comité du patrimoine mondial en 2015.

Comme vous le savez, la proximité immédiate du projet photovoltaïque de Pargny-lès-Reims vers et depuis la zone d'engagement appelle à une grande vigilance afin de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et oblige la France à prendre les mesures nécessaires pour respecter les engagements qu'elle a pris afin d'assurer la protection du Bien.

La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne n'est pas opposée au développement de projets photovoltaïques sur les territoires de proximité de la zone d'engagement. Cependant, sur certains secteurs le développement de ces projets doit être maîtrisé et intégré au mieux dans l'environnement présent.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

**Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-
Patrimoine mondial**

C/o Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89-Email : contact@champagne-patrimoine mondial.org

C'est pourquoi, la Charte méthanisation et photovoltaïque préconise certains éléments :

- Une implantation avec **discretion du projet pour ne pas impacter l'identité locale,**
- Le projet soit être situé **hors des itinéraires touristiques,**
- Il ne doit pas y avoir de **co-visibilité avec les sites emblématiques ou touristiques du Champagne,**
- Il est important de créer une **fusion harmonieuse avec le paysage existant.**

Sur ce site de Pargny-lès-Reims, la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne a des recommandations plus particulières.

La première concerne **la couleur des panneaux.** En effet ils devront être noirs et non bleus comme sur les photomontages. Les panneaux étant orientés au sud, donc en direction des coteaux viticoles, la couleur des tables photovoltaïques **devra être noire** pour être plus discrète.

Ensuite l'aménagement paysager autour du parc et plus précisément les plantations sont très importantes. Même si une haie végétale est déjà bien présente, **le projet doit intégrer des ajouts de végétaux dans cette haie, notamment des arbres de haut jet afin de la densifier.** Une liste d'espèces adaptées au territoire peut être fournie par le PNR de la montagne de Reims . Ces ajouts de végétaux permettront au projet de mieux s'intégrer dans le paysage notamment lorsqu'il est perçu depuis les coteaux viticoles.

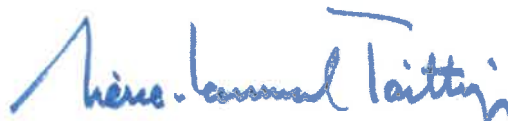
Enfin pour casser l'homogénéité de la nappe Est et atténuer son impact depuis les coteaux, et le creusement de la terre végétale étant impossible sur cette partie, il pourrait être intéressant de **créer quelques merlons au milieu des tables et d'y planter des haies basses avec des essences à enracinement horizontal** (liste d'essences possibles à voir avec le PNR de la montagne de Reims).

Ces différentes recommandations permettent une bonne intégration de ce projet dans le paysage notamment depuis les coteaux viticoles inscrits et reconnus au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Vous remerciant de votre implication et de l'intérêt tout particulier que vous voudrez porter à la position adoptée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur ce projet.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Pierre-Emmanuel TAITTINGER



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

**Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-
Patrimoine mondial**

C/o Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89-Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org